

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

11 novembre 2015 Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois de mars deux mille quinze (11-11-2015) à compter de vingt heures (18 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 18 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 15-11-136

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

- Entente MRC/CLD relative au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat;
- Renouvellement de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE MRC/CLD RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi 28 invitant, entre autres, les MRC à prendre en main le développement économique de leur région;

CONSIDÉRANT que la Loi 28 accorde plein pouvoir au conseil des maires de la MRC pour qu'il puisse structurer lui-même ses offres de services en matière de développement économique;

Re 15-11-137

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu :

- De maintenir en place l'organisation du CLD Mékinac jusqu'au 31 décembre 2017 et de lui confier des mandats liés au développement économique de Mékinac dont la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM), l'entrepreneuriat, les volets culturels et touristiques;
- De confier au CLD Mékinac la gestion des sommes liées au Fonds local d'investissements (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS);
- Et ce, conditionnellement à ce que soient modifiés les règlements généraux du CLD Mékinac afin que le conseil d'administration soit composé majoritairement de maires;
- Le tout tel que décrit dans l'entente jointe aux présentes, à être approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que prescrit par la Loi;
- Et autorise le préfet, monsieur Alain Vallée, à signer ladite entente.

- Adopté sur division -

Monsieur Bernard Thompson, monsieur André Léveillé, monsieur Guy Dessureault, et madame Julie Trépanier enregistrent leur vote contre cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, arrive à échéance le 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que certaines MRC délégataires ont signifié une volonté de modifier différents paramètres de cette entente lors de son renouvellement et que des discussions sont en cours à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente dans sa version actuelle afin d'assurer la continuité des activités déléguées;

Re 15-11-138

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu :

- Que le conseil de la MRC de Mékinac accepte les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Qu'il autorise son représentant, le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à signer l'Avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

- Adopté à l'unanimité -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 15-11-139

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier